



ARRÊTÉ DE CIRCULATION ROUTIERE

Le Maire de la Commune de Guainville,

Vu la loi n°82.2.13 du 12 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R.44, R.53-2 et R.225,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la délibération 2025-50 du conseil municipal du 18 novembre 2025, concernant la mise en place d'une signalisation routière et de panneaux de voirie sur la rue du Bourg, la rue des Deux Ponts et la rue du Hinier,

Vu la demande en date du 05 mars 2026 de M. Mehdi ROUDI représentant la société ESVIA sise 6, rue Ernest Chenard, 72000 LE MANS, pour effectuer la mise en place d'une signalisation routière et de panneaux de voirie sur la rue du Bourg, la rue des Deux Ponts et la rue du Hinier,

ARRÊTE :

Article 1^{er} – La circulation sera alternée et limitée à 30km/h successivement sur la rue du Hinier, la rue des Deux Ponts et la rue du Bourg du 12 au 31 mars 2026 afin de réaliser les travaux ci-dessus mentionnés.

Un empiètement sur la chaussée d'une largeur de 2.50 mètres sera réalisé à cet effet sur les zones de travaux.

Les véhicules autres que les véhicules de chantier, de secours et de police ne seront pas autorisés à stationner sur les lieux des travaux pendant la durée des opérations.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie et en tout lieu qui sera jugé utile.

Article 3 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5. – Madame le Maire, est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ampliation sera adressée au demandeur.

Fait à Guainville,
Le 05 mars 2026

Le Maire,

Nathalie VELIN

